

100 mètres de la limite du territoire de La Madeleine. Là, s'opère la bifurcation. Une branche se dirige vers Quesnoy, l'autre sur le pont établi au-dessus de la Deule au Trou de la Madeleine.

Si ce projet se réalise, le tronçon de ligne situé entre Sainte-Agnès et le pont du Trou de La Madeleine serait supprimé. Nous y reviendrons.

Mardi a eu lieu, à Lille, l'inauguration du service télégraphique appliqué aux incendies. Tout l'état-major du corps des sapeurs-pompiers était réuni dans le poste central, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le commandant Darras.

M. le capitaine-ingénieur Warin a exposé en ces termes le résultat de ses travaux, l'installation du matériel et l'organisation du service :

« Il y a huit mois environ que j'ai pris la responsabilité d'une installation télégraphique, appelée, selon moi, à rendre à nos concitoyens des services signalés, au point de vue de la promptitude des secours à apporter dans les incendies.

« Grâce à l'initiative de M. Crespel, maire de Lille, grâce au soutien puissant, que nous fait jamais défaut, de M. Darras, notre commandant ; grâce aussi au concours intelligent et souvent désintéressé de M. Desespringale, chargé de l'entreprise, nous avons, réunissant tous nos efforts, surmonté les obstacles qui se sont présentés.

« Tout est terminé aujourd'hui, et je me fais un devoir et un plaisir, messieurs, de vous réunir pour vous rendre compte de ma mission et pour vous initier aux détails de ce nouveau service.

« En ce moment, notre réseau télégraphique est composé de dix fils qui mettent instantanément en communication :

- La tour Sainte-Catherine,
- La Halle au Sucre,
- Fives (banlieue),
- La Housse,
- La Grand'Garde (place),
- Moulins-Lille,
- Wazemmes,
- Esquermes,
- M. Desespringale, entrepreneur,
- M. le commandant.

avec un point central, l'Hôtel-de-Ville, notre quartier général.

« Le moment est inopportun, je pense, pour faire ressortir ici tous les avantages de cette organisation.

« Votre jugement, messieurs, et l'avenir, vous le prouveront surabondamment.

« Je passerai donc de suite, si vous le voulez bien, à la description des appareils du bureau central, but de notre réunion. »

M. Warin a ensuite procédé aux démonstrations et aux expériences en communiquant avec tous les postes de la ville. L'épreuve a été couronnée d'un plein succès.

« On doit féliciter l'administration municipale de Lille des encouragements qu'elle a donnés à cette utile innovation. Il est cependant à désirer qu'elle ne s'arrête pas là, et qu'elle substitue aux sonneries des appareils plus explicites. L'appareil Bréguet, par exemple.

M. Warin mérite aussi des éloges pour la manière ingénieuse dont il a su combiner un service compliqué avec des éléments fort simples.

La victime de l'accident arrivé mardi à l'hôtel de la banque ne survivra pas à ses blessures. Son état est désespéré.

Ayant-hier soir, on s'est introduit dans un atelier de la rue Pauvree et on y a enlevé deux filières estimées 80 fr.

Dans l'avant-dernière nuit, on a fracturé le tronç d'une chapelle située sur le territoire de Croix, au Mont Croquet. Les voleurs ne sont pas connus.

Un jeune garçon d'une douzaine d'années, Frédéric Vanpeyrouck, dont les parents habitent la rue de Soubise, est disparu depuis mardi à deux heures après-midi. Voici son signalement qu'on nous prie de publier : cheveux et sourcils chatain clair ; yeux bleus ; front ordinaire. Il est vêtu d'un paletot noir, d'un pantalon à carreaux blanc et marron et d'une cravate rouge et verte.

On lit dans l'Autorité, de Dukerque : « La nouvelle de l'avènement de M. Plichon au ministère a été accueillie chez nous avec enthousiasme : tous les monuments publics et privés ont hissé leurs pavillons. Le soir, la ville a illuminé.

« Lajoie était peinte sur tous les visages. Les cercles ont envoyé de nombreux télégrammes de félicitations à la nouvelle Excellence. »

Mardi soir, la gare de Violaines, la principale station de Lille à Béthune, était pavoisée de drapeaux tricolores ; une brillante illumination avait été préparée et des cordons de lanternes vénitienes reliaient les divers bâtiments de cette station. Cette fête nocturne avait été préparée pour célébrer la nomination de M. Plichon à la dignité de ministre des travaux publics. On sait que M. Plichon est le gendre de M. Alexis Bouteiller, directeur de ce chemin de fer et de la Compagnie houillère de Béthune, et le nouveau ministre, nous aimons à le reconnaître, s'est toujours attiré l'affection des populations au milieu desquelles il vit, pour son aménité et la droiture de son caractère. (Echo du Nord.)

Le marché au blé de Lille était fort ordinaire hier. Les ventes ont été assez actives, et vu la bonne qualité des blés les acheteurs ont facilement consenti à une légère avance sur les prix de mercredi dernier. Les bons blés se sont vendus de 21 à 22 ; les autres qualités de 18 à 20.50. Commercialement on constate une hausse de 22 à 30 c. à l'hect.

La mercuriale donne une baisse de 16 c.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX.

Bourse de Paris

du Jeudi 19 Mai 1870

Rente 3 p. 0/0 75.50
id. 4 1/2 p. 0/0 103.90

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE.

SUR LE RÉGIME ÉCONOMIQUE.

Séance du mercredi 18 mai 1870.

Présidence de M. Paulmier.

Sommaire. — M. le président donne lecture d'une lettre de M. le directeur général qui ne peut assister à la séance et qui répond aux reproches adressés au service des douanes. — Déposition de M. Vulfran-Mollet, président de la chambre de commerce d'Amiens. — Les traités de commerce ont frappé dans le département de la Somme les filateurs de coton, les filateurs de lin, les fabricants de velours de coton, d'articles mélangés laine et soie, de bonneterie. — Les traités de commerce ont été mal faits, le pays n'y était pas préparé et, sans la guerre d'Amérique, nos désastres industriels qui ont suivi la conclusion de la paix aux Etats-Unis eussent éclaté dès 1861. Les promesses du gouvernement au sujet des voies de communication n'ont pas été exécutées. L'administration des douanes n'est pas assez sévère, et à ce propos, M. Vulfran-Mollet regrette de ne pas être entendu de M. Amé, dont il apprécie les excellentes intentions. Le déposant n'est nullement partisan du système prohibitif, qui n'est plus de notre temps. Mais il reproche au Gouvernement d'avoir conclu des traités de commerce, qui lient le pays sans qu'il soit possible de remédier aux erreurs commises. Tous les industriels demandent la dénonciation des traités de commerce et l'établissement de tarifs de douane susceptibles de modifications. — Le département de la Somme, qui emploie une grande quantité de cotons, ne compte plus que deux filatures. M. Vulfran-Mollet combat une théorie émise par M. Rouher, théorie d'après laquelle les traités de commerce devaient faire subir les crises aux patrons, sans que les ouvriers eussent à en souffrir, les transformations mécaniques provoquant une marche forcée des usines. Cette théorie est, selon le déposant, une hérésie industrielle, et le point de départ d'une lutte qui ne tend à rien moins qu'à détruire les bonnes relations entre les patrons et les ouvriers. — L'abolition du livret serait, dans le même ordre d'idées, une mesure déplorable.

M. Vulfran-Mollet aborde la question des velours de coton, croisés et façon soie. Les premiers sont insuffisamment protégés ; les seconds, les velours lisses ont complètement disparu devant la concurrence étrangère. Le déposant indique les droits réclamés par les fabricants de ces articles.

A l'appui des erreurs commises dans les traités, M. Vulfran-Mollet signale la tarification à peu près uniforme pour les calicots et pour les velours, alors que les velours exigent une somme de travail beaucoup plus considérable. La passementerie de laine, qui trouvait autrefois ses filés à Roubaix et à Tourcoing, est obligée aujourd'hui de les demander à l'Angleterre et paie des droits qui placent l'industrie française dans une position défavorable vis-à-vis les fabricants saxons ; ceux-ci fraudent souvent de 50 0/0 et n'ont pas à payer les mêmes droits. Les Amiénois ne demandent pas la suppression de la protection des filés, mais ils réclament une prime de sortie qui est le seul moyen de permettre l'exportation sur certains articles.

M. Vulfran-Mollet appelle l'attention de la commission sur le choix des experts par l'administration des douanes. Ces experts sont pris non parmi les industriels, mais parmi les négociants qui ont des intérêts contraires à ceux des premiers. Le commerçant de Paris n'a de raison d'être qu'à la condition de devenir l'intermédiaire entre les producteurs étrangers et les acheteurs. Les experts devraient être, du moins, pris par moitié parmi les industriels et parmi les négociants. Le déposant cite à l'appui de sa réclamation un certain nombre de faits.

Question de M. de Forcade sur l'importance de la fabrication des velours. — Réponse de M. Vulfran-Mollet et renseignements sur les fausses déclarations en douane, qui font passer certains velours de coton pour du molleton avec abaissement de droits.

M. Fiquet, fabricant de velours, à Amiens, présente des échantillons de velours non coupé, afin de montrer comment les agents des douanes peuvent être trompés sur la nature du tissu.

M. Brame insiste sur la nécessité de réformer les abus signalés.

M. Vulfran-Mollet reprend sa déposition et passe aux velours d'Utrecht. Le poil de chèvre qui forme le duvet de ces tissus est grevé, à l'entrée, d'un droit qui ne protège rien, puisqu'il n'existe pas en France de filature de poil de chèvre. La prime de sortie ou drawback serait là encore le seul remède.

Observation de M. Brame qui prie M. Vulfran-Mollet de développer ses idées à l'égard des primes de sortie. — Le déposant fournit de nouvelles explications et indique pourquoi il préfère la prime de sortie à la suppression des droits à l'entrée. Les institutions civiles de la France n'ont aucun rapport avec celles des autres pays. — La division des héritages, la mise en faillite de l'industriel malheureux, sont des obstacles inconnus à l'Angleterre. — Nous n'avons pas de vastes associations anglaises ; nous n'avons

pas les comptoirs à l'étranger. Le personnel consulaire français est le plus souvent insuffisant, et quand les consuls s'occupent exceptionnellement des intérêts commerciaux de leur pays, l'administration française n'attache pas à leurs communications toute l'attention nécessaire.

La cherté des transports nous place encore dans une situation d'infériorité complète. Les promesses de l'Empereur n'ont pas été exécutées. Les canaux n'ont pas été rachetés, ils sont sacrifiés aux chemins de fer. — Il faudrait aux ministères des travaux publics deux directions, l'une spéciale aux canaux, l'autre aux chemins de fer, afin de provoquer une concurrence qui amènerait un abaissement de tarifs aussi profitable aux affaires qu'aux compagnies elles-mêmes.

Questions de M. le baron Essacheriaux, et observation de M. Brame sur l'insuffisance de la canalisation. Renseignements complémentaires fournis par M. Vulfran-Mollet.

Reprise de la déposition. — En ce qui concerne les canaux, outre l'inégalité des tirants d'eau, les droits connus, il y a les droits accessoires de pilotage et d'attache. Les chemins de fer sont mal faits en France, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas exécutés économiquement, et c'est ce qui empêche l'extension du réseau. — Le déposant entre dans quelques développements sur les obstacles dressés à chaque pas devant ceux qui tentent de faire concurrence aux grandes compagnies, et cite des faits qui se rapportent aux chemins de fer du Nord-Est, dont il est vice-président. — Observation de M. Brame, qui croit devoir faire une réserve sur cette partie de la déposition. — Réplique de M. Vulfran-Mollet. — M. Jules Simon fait remarquer que la question pourra revenir ultérieurement devant la sous-commission des transports.

M. Vulfran-Mollet indique les causes qui empêchent le service des douanes de sévir contre les fausses déclarations. — Certaines marchandises tarifées à 100 0/0 sont rendues franco à domicile, moyennant une commission de 5 à 6 0/0. — La douane n'use pas suffisamment du droit de préemption ; ses tendances et ses instructions sont contraires. Ses décisions sont souvent arbitraires ; ainsi, par exemple, il entre d'Allemagne des sacs neufs qui, à la faveur d'acquits-à-caution, évaluent les droits établis pour les toiles à sacs fabriqués à Amiens. — Les frises à parquet de Suède et de Norvège, qui entrent avec un droit de 10 0/0, sont aujourd'hui admises en franchise, et les scieries d'Amiens, grâce à une clause du traité suisse, traitent de la Suède, se trouvent arrêtées.

M. Jules Simon, en réponse aux regrets manifestés sur l'absence de M. Amé, fait observer que les exigences du service des douanes ne permettent pas toujours à M. le directeur général d'assister aussi exactement qu'il le voudrait aux séances de la commission, mais que celle-ci lui sait le meilleur gré du concours qu'il apporte à ses travaux.

Fixation de l'ordre du jour. — Réunion de la commission, vendredi, à onze heures et demie, pour la continuation de la déposition de M. Vulfran-Mollet et pour les dépositions des industriels d'Amiens.

FAITS DIVERS

— La Patrie annonce que l'un des chirurgiens les plus distingués de Paris, M. Sédillot, aurait trouvé un moyen à peu près infailible de supprimer la douleur après les opérations chirurgicales. Le procédé de M. Sédillot consisterait surtout dans l'emploi d'instruments tranchants, dont la température serait élevée jusqu'au rouge blanc, à l'aide d'un appareil électrique, et le système de l'inventeur reposerait sur ce fait que les brûlures au 3^e degré causent peu ou point de douleur. A l'appui des idées qu'émet M. Sédillot, la Patrie cite quelques exemples assez curieux d'anesthésie, à la suite de brûlures :

Souvent des personnes brûlées mortellement conservent, pendant quelques jours, de l'appétit, du sommeil, et l'espoir de la guérison. Un ouvrier qui avait posé le pied dans un courant de fonte incandescente le retire carbonisé, sans en souffrir. Une jeune fille dont les vêtements avaient pris feu, descendit toute affolée, quatre étages, et fut complètement brûlée des pieds au menton. Cependant, elle ne ressentit presque point de douleurs, pendant le peu de jours qu'elle vécut, et, après sa mort, sa peau sèche et tendue sans un pli, donnait au corps l'aspect d'une statue de bronze. Cette absence de douleur s'explique pas la destruction des nerfs.

— Deux jeunes gens pleins de cœur, Jules V..., étudiant, et Louis R..., clerc d'avoué, s'étaient pris de querelle pour une femme qui n'en avait pas.

Une rencontre à l'épée fut décidée entre eux. Ils se rendirent avec leurs témoins dans un petit bouquet de bois à proximité de la Seine, du côté d'Asnières.

Déjà ils étaient en garde. Tout à coup des cris de détresse se font entendre. C'était une jeune fille de quinze ans qui, en jouant sur la berge en talus avec une de ses camarades, venait de tomber dans le fleuve.

Jeter son épée et s'élançant dans la Seine fut pour l'un des combattants, Jules V..., l'affaire d'une seconde.

Bientôt il ramena sur la rive celle qu'il venait d'arracher à une mort certaine et qu'il confia aux soins des personnes accourues à la vue de l'événement.

Et tout ruisselant d'eau, il dit à Louis R... — Maintenant, monsieur, je suis à vos ordres.

Mais je ne suis plus aux vôtres, répondit celui-ci, je ne veux pas risquer d'ôter la vie à celui qui sait si généreusement hasarder la sienne.

Les témoins applaudirent et les jeunes gens s'embrassèrent.

— On se souvient des actes de folie que les crimes de Troppmann ont occasionnés dans certains cerveaux faibles. Le Rappel

nous rapporte un fait de ce genre, qui s'est produit hier, et qui s'est terminé de la façon la plus douloureuse :

« Mme B. avait eu l'esprit si frappé du crime de Pantin et des dessins qu'elle en avait vus dans certains journaux, qu'elle ne pouvait plus rester seule ou voir un couteau sans tomber aussitôt dans des crises terribles.

« Elle avait demandé elle-même à être mise dans une maison de santé.

« Après y avoir passé quelque temps, elle se crut guérie, et hier sa famille et ses amis s'étaient réunis chez elle pour la fêter.

« La soirée s'achevait le plus gaiement du monde, quand soudain Mme B. fut prise d'une attaque de nerfs.

« Ses parents et ses amis voulurent la soigner, mais elle repoussa en criant : — Assassin ! Troppmann ! au secours !

« On avait peine à la contenir. Tout à coup, elle cessa de crier et de s'agiter. Puis elle tomba.

« Elle était morte. »

— Le fait suivant, dont l'Echo du Var garantit l'authenticité, fait songer aux Romains des temps héroïques :

Dimanche dernier, dit cette fouille, une famille de cultivateurs de Draguignan se trouvait chez ses grands parents. Une discussion s'éleva entre deux frères. L'un d'eux, irrité par la contradiction, affirme énergiquement l'exactitude de son dire, ajoutant qu'il est prêt à en mettre la main au feu. Et, sans hésiter, il plonge le bras dans les flammes du foyer tant et si bien, que lorsqu'on se précipite sur lui, la peau est déjà brûlée et les chairs sont à nu.

Inutile de dire que le malheureux expie maintenant, dans de vives souffrances, cette imprudente imitation du courage antique.

— Nous avons raconté la découverte du cadavre d'une femme dans une caisse, à Chelsea (Angleterre).

C'était mistress Goss, la femme de charge du révérend Huelin, qui avait été lâchement assassinée par un ouvrier maçon nommé Miller. On soupçonnait à ce moment l'assassinat du révérend Huelin lui-même. Les soupçons se sont confirmés. En pratiquant des fouilles dans le jardin d'une maison de Wellington street, appartenant à M. Huelin, et où Miller avait été chargé de faire des réparations, on a trouvé le cadavre de M. Huelin, qui portait à la tête, sur le côté, une large blessure faite avec une hache.

Mais, suivant le rapport des médecins, la mort aurait été déterminée, même avant ce coup, par deux blessures faites à la nuque avec un instrument très fin et très aigu. M. Huelin avait quatre-vingts ans.

Miller est un homme d'une trentaine d'années environ, à l'air sombre et presque stupide. Il garde un silence obstiné, et ne répond pas, ou répond à peine aux questions du magistrat devant lequel se fait l'interrogatoire.

— UNE PLANTE QUI GUÉRIT LA PETITE VÉROLE. — Tel est le titre d'une communication importante faite à la Société horticole, par M. Charles Ballet.

Il s'agit d'une plante vivace qui croît dans les sols marécageux de l'Amérique du Nord, la Sarracenia variolaris. Les Indiens emploient les racines de cette plante comme préservatif des éruptions cutanées et de la variole, dont elle annule le virus.

M. Ballet décrit cette plante au point de vue botanique. — Ses feuilles offrent cette bizarrerie qu'étant en forme d'amphore avec opercule, elles contiennent une liqueur qui attire et enivre les insectes.

En France, la Sarracenia exigera la serre tempérée.

— Les quatre ou cinq cents espèces de tulipes que les tulipomanes cultivent avec une passion qui ne laisse rien à désirer, sont en fleur en ce moment.

La grande nouvelle, qui a été incontinent signifiée aux autres tulipomanes de Flandres et de la Hollande, a déjà fait venir à Paris plus de 200 amateurs.

C'est cette année, en l'an de grâce 1870, qu'à la suite de croisements multipliés, on espère enfin voir fleurir la « tulipe bleue ! »

Dernières nouvelles.

Par décret impérial inséré au Journal officiel d'aujourd'hui, M. le duc d'Albaféra, député au Corps législatif, est promu au grade de grand officier dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques

recues sur place.

Liverpool, jeudi. Dépêche communiquée par le Cercle de l'Industrie.

Ventes, 10,000 b.; Orléans, 11 1/4; Oomra, 9 1/2; Dhollerah, mai, 9 3/16.

Havre, jeudi. Dépêche communiquée par le Cercle de l'Industrie.

Ventes, 750 b.; marché languissant; disponibles, prix irréguliers; terme stationnaire.

Recettes, 32,000 balles; expéditions 44,000 b.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 18 Mai 1870

OBLIGATIONS DES VILLES.
Lille 1860. J. A. 1865. 104 ..
Lille 1863. J. J. Janv. 1864. 98 75
Lille 1868, libérées. 508 75

Lille à Béthune, oblig. 308 75
Armentières. 503 ..
Roub.-Tourcoing, R. à 50. 42 50

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix. 565 ..
Crédit industriel du Nord. 515 ..
Caisse Pérot et Comp. 591 25
Compagnie le Nord incendie 20 fr. p. 1300 ..
Gaz de Wazemmes à 1520 ..
Comptoir Devilder et C. 430 ..
Caisse commerc. de Roubaix. 557 50
Lille à Béthune, actions. 406 ..
Aniche (le douzième) 240 ..
Azincourt. 240 ..
Auchy-au-Bois 440 ..
Bully-Grenay anc. 2850 ..
Bruay. 615 ..
Campagnac. 910 ..
Carvin 10075 ..
Courrières. 1300 ..
Dourvin, anc. 1400 ..
Dourvin nouv. 1864 1935 ..
Escarpelle. 1550 ..
Epinae. 940 ..
Fermay. 5110 ..
Flemes et Harding. 1400 ..
Lens. 1935 ..
Lévin. 1550 ..
Meurchin. 940 ..
Vicoigne-Nœux. 5110 ..
Vendin. 1400 ..
Thiv. et Fresnes (M). 1400 ..

COURS DES HUILES A LILLE.

18 Mai 1870.

| HUILES | GRAINES | | TOURNAI |
|-------------------------|--------------|--------------|------------|
| | l'hectolitre | l'hectolitre | |
| Colza. | 28 | 32 | 185049 50 |
| Colza ép. p. q. | 34 | 37 | 18 |
| Colza b. g. | 34 | 37 | 18 |
| Colza rousse. | 34 | 37 | 18 |
| Cameline. | 22 | 26 | 18 |
| Chunvre. | 18 | 22 | 1750 18 50 |
| Lin du p. | 27 | 29 | 29 |
| Lin gr. et. | 26 | 28 | 24 25 |

BOURSE DE PARIS DU 18 Mai, 1870

Huile de colza. — En hausse.
Huile de lin. — Faibles.
Farines. — Sans variations.
Huiles (les 100 k. b. bar.) Esprits (Object. h. bar.)
Colza tous fûts. 127 50 Fin ire g. 90 d. 66 ..
Colza en tonnes. 129 .. Farines
Colza ép. en ton. 137 .. Disponible (157 k.) 59 ..
Lin en fûts. 87 75 Supérieur d'ap. 57 ..
Lin en tonnes. 89 25 Colza (les 100 k. b. bar.)
Sucres les (100 k.). De France, disp. 102 25
Titre saccharin. 65 75 Cafés (les 100 k. b. bar.)
Blancs, droits 45. 74 50 Java 4ème 165 ..
Sucres Farines (100 k.) Corina id. 150 ..
Bonne sorte. 131 .. Haiti id. 140 ..
Belle sorte. 132 .. Rio id. 120 ..
Certific. de sortie 47 25 Cacao (100 k.) à Paq.
Mélasse indig (100 k.) Para. 175 ..
de fabrique. 13 .. Guayaquil. 145 ..
Raffinerie. 15 50 Malte. 120 ..

HALLE AUX BLES DU 18 Mai

Arrivages. 1099 quintaux 50 lit.
Ventes. 1067 quint. 60
Restant. 2470 quint. 22 lit.
Cours moyen du jour. 25 fr. 65 c.

COURS COMMERCIAUX DE LA PLACE DE PARIS

Du 18 Mai, à une heure.

| HUILE DE COLZA les 100 kilogrammes | | HUILE DE LIN les 100 kilogrammes | |
|------------------------------------|--------|----------------------------------|-------|
| Courant du mois. | 127 50 | Courant du mois. | 87 75 |
| Juin. | 127 25 | 4 mois d'été. | 91 .. |
| Juillet-Août. | 112 50 | 4 derniers mois. | 92 .. |
| 4 derniers mois. | 100 50 | | |

MARCHÉ DE BERGUES du 16 Mai

| Quant. | Prix. | Quant. | Prix. |
|-------------------------------|-------|--------------------------|-------|
| 2807 Blé de 1868. 19 60 | | Colza d'été | |
| Blé 3e qual. 20 13 | | Colza d'hiver | |
| Blé 2e qual. 18 57 | | 75 Pom. de ter. 9 07 | |
| 6 Seigle. 14 06 | | From. vieux 165 .. | |
| 240 Org. 14 06 | | From. nouv. 54 .. | |
| 60 Avoine. 10 32 | | Beurre, le kil 2 36 | |
| 90 Fèves. 20 03 | | Id. au pièce 2 35 | |
| 90 Haricots. 35 40 | | Id. le cent 6 80 | |
| 90 Pois jaunes. 25 13 | | Lin, le k. 1/2 2 14 | |
| 15 Pois bleus. 18 33 | | 1re caté. 2 40a .. | |
| Verces. 2e | | 3e | |
| Cameline. 3e | | 4e | |
| Graine de lin. | | Hausse du blé, 0 fr. 41c | |

MARCHÉ DE CAMBRAI du 17 Mai

GRAINES. Colza mars. 27 ..
Eillette. 39 ..
Cameline. 25 25 ..
Colza 1869. 36 50 ..
Lin. 27 ..

Kermesses

Dimanche 22 mai. — Englos. — Fives.
Jeudi 26 mai (jour de l'Ascension).
Don. — Mouvaux.

FOIRE DE ROUBAIX

GRAND CIRQUE - THÉÂTRE

Direction François LOISSET

Aujourd'hui jeudi 19 mai

Représentation extraordinaire

au bénéfice de

Mlle Clotilde LOISSET

A la demande générale

L'Auberge des Adrets

Pantomime mimodrame équestre,

mélée de danses, Costumes décors entièrement neufs et musique analogue.

Tous les soirs, à 8 heures

Représentation variée avec changement de spectacle.

Le bureau de location est ouvert au contrôle du Cirque, de midi à 3 heures pour les places réservées et les billets pris à l'avance sans augmentation de prix.

Les billets ne sont valables que pour le même jour.

Les bureaux s'ouvriront à 7 heures

Le spectacle commencera à 8 heures précises

Prix des places : places réservées, 3 fr. ; premières, 2 fr. ; secondes, 1